
LONDRES – Le Conseil d’administration et le Groupe des représentants des entités commerciales
Mardi 24 juin 2014 – 11h15 à 12h15
ICANN - Londres, Angleterre

STEVE CROCKER: Nous avons cinq minutes de retard donc nous allons commencer sans plus attendre.

Dans cette salle, je ne sais pas pourquoi, mais j’avais un peu froid, maintenant j’ai un peu chaud. Peut-être que c’est un sujet assez chaud dont on va parler, c’est pour ça qu’il fait chaud peut-être. Je vous donne la parole, c’est votre séance.

TONY HOLMES: je ne crois pas que la température soit due au thème, je crois que nous sommes plus à l’aise maintenant. Nous sommes le groupe des représentants des entités commerciales, propriétés intellectuelles et fournisseurs de services Internet. Nous apprécierons beaucoup que nous puissions parler au conseil d’administration de l’ICANN et travailler de manière peut-être un petit peu différente.

Je crois qu’on avait l’intention de se concentrer sur les différents groupes et on parlait toujours des mêmes thèmes. Mais là, nous travaillons de manière un petit peu différente. Ce que nous voudrions faire, c’est vous présenter des points positifs d’amélioration.

Il y a deux points principaux que j’aimerais couvrir. Le premier, c’est la conformité mais la conformité vue sous un autre angle, des risques

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

éventuels au niveau de la conformité. Le deuxième point, je suis sûr qu'on en parle fréquemment maintenant, c'est la responsabilité et la responsabilisation.

Commençons par parler de conformité, des risques de conformité. Je vais donc demander à Elisa d'introduire ce thème et je pense que nous pourrions dialoguer un petit peu et donner la parole aux personnes qui sont dans la salle.

Sans plus attendre, je donne la parole à Elisa Cooper.

ELISA COOPER:

Merci beaucoup de nous recevoir. Il y a beaucoup d'activité à l'ICANN, je peux le dire. Les entreprises se concentrent beaucoup sur le programme des nouveaux gTLD, des nouveaux noms de domaines et j'aimerais vous parler de trois problèmes ou types de problèmes que j'entends de la part des entreprises, des entités commerciales, des inquiétudes et des problèmes.

Il y a trois groupes, trois catégories. Premièrement, risques de conformité. On n'a pas encore vu véritablement de problèmes de conformité mais je crois qu'il y a des risques qui existent. Ce que j'observe, il y a des choses sur lesquelles on ne peut rien faire mais j'aimerais qu'on soit au courant des problèmes éventuels et qu'on les note un petit peu.

Je crois que c'est important que l'on réfléchisse à ce qu'il se passe actuellement et nous avons un problème de non-conformité me

semble-t-il. Je crois que vous en avez déjà entendu parler mais j’aimerais revenir là-dessus.

Commençons avec ces risques de non-conformité. C’est le résultat de collisions de noms. Les collisions de noms, pour beaucoup de registres, étaient sur des noms mis en réserve sur des listes de réserve. Même si les noms étaient ajoutés à ces listes, ils étaient toujours disponibles et il y avait toujours cette période d’attente qui entrainait en ligne de compte.

Nous avons ces domaines qui étaient disponibles mais il y a d’autres registres qui ont ajouté ces noms qui présentaient des risques de collisions, qui ne sont plus disponibles, qui n’étaient pas disponibles durant la période d’attente et c’est un risque potentiel parce que je veux m’assurer que lorsque ces noms sortent de la liste de réserve, parce qu’ils ne représentent plus de risques de collisions ; je veux qu’il y ait une période d’attente.

Je suis bien conscient du fait que tous ces noms ne vont pas être sujets à la période d’attente et je peux vous dire qu’il y a beaucoup de propriétaires de marques qui veulent vraiment enregistrer ces noms et ils l’ont soumis à la clearing house mais ils ne peuvent pas obtenir ces noms parce qu’il y a cette liste de réserve.

Je crois que chaque nom de domaine, même ceux qui ont été ajoutés à la liste de réserve, il doit y avoir cette période d’attente qui permette d’utiliser tous ces noms de domaines.

Une fois que les noms ne sont plus sur la liste de réserve, il faut qu’on ait le temps, il faut qu’il y ait une période qui nous permette de les

enregistrer. Nous avons vu certains problèmes, on ne peut rien faire pour certains d'entre eux, des problèmes avec des noms de marques très identifiables qui arrivent sur des listes avec des primes et on demande des sommes exorbitantes pour ces noms de domaine.

C'est très difficile de faire quelque chose maintenant, mais à l'avenir, il me semble que l'on doit y réfléchir un petit peu plus en avance.

Nous avons un problème également avec les canaux de distribution entre les opérateurs de registre. Il y a des noms de domaines qui sont réservés puis ensuite qui sont vendus en masse sur des listes aux enchères. Il y a des ventes aux enchères de noms de domaine, donc ce n'est plus le même canal, on n'a plus la possibilité de sélectionner quel opérateur de registre vous allez utiliser. On n'a plus le choix des bureaux d'enregistrement.

C'est quelque chose auquel il faut penser pour l'avenir. C'était un manquement aux canaux entre les bureaux d'enregistrement, les opérateurs de registre qui existaient, ce problème de vente aux enchères pose problème.

Il y a une situation avec un opérateur de registre où des domaines ont été enregistrés pour des titulaires de noms de domaines sans termes et conditions, il n'y a pas eu diligence à ce niveau. Je sais que ce thème a été soumis aux personnes responsables de la conformité. Je veux m'assurer que cela ne devienne pas quelque chose qui se fasse de plus en plus. C'est pour le.XYZ où certains noms.COM ont obtenu le.XYZ

Je ne sais pas si c'était un problème de marque de fabrique ou on leur a donné des noms simplement comme ça de manière un petit peu arbitraire. Ca, c'est les trois problèmes que je vois, que j'ai soulevé, qui nous inquiètent et on voulait l'indiquer au conseil d'administration et on veut que l'on prenne note de ces problèmes qui ne peuvent pas être tous réglés tout de suite mais qui pourront être réglés à l'avenir, il faut y réfléchir.

STEVE CROCKER:

Merci beaucoup de votre intervention. Nous vous avons écouté avec attention et vous avez en effet ces listes qui existent et il y a eu beaucoup d'interaction entre les différents membres du conseil d'administration. D'une manière uniforme, c'est un problème important et légitime, mais je crois que vous devez beaucoup plus travailler avec le personnel de l'ICANN pour essayer de régler ces problèmes, avec l'équipe d'Akram et Maguy également pourrait vous aider à ce niveau. Ce n'est pas ce que fait le conseil d'administration. Nous écoutons, nous prenons note, absolument, mais ce n'est pas ce que nous faisons de près par nous-mêmes. On peut simplement s'assurer qu'il y ait une réponse interne qui vous soit donnée par le personnel de l'ICANN.

Ce que j'aimerais vous poser comme question, vous avez déjà eu cette interaction avec le personnel j'imagine? Vous travaillez avec le personnel?

ELISA COOPER: Oui. En ce qui concerne la non-conformité, le premier domaine au niveau des collisions de noms, j’ai reçu un retour d’informations. Le personnel nous dit que les domaines sur cette liste de réserve, il n’y aura pas de période d’attente, donc c’est pour cela que je l’apporte à l’attention du conseil d’administration.

STEVE CROCKER: Si la réponse est la suivante, si cela vous pose problème, s’il n’y a pas de période d’enregistrement prioritaire.

ELISA COOPER: Oui, je ne sais pas si Maguy serait ici?

On nous dit qu’il n’y a pas de risque de conformité parce qu’il n’y a pas besoin de période d’enregistrement prioritaire.

STEVE CROCKER: Oui, j’ai du mal à vous comprendre. Je croyais que c’était une obligation cette période d’enregistrement prioritaire.

RAM MOHAN: Oui, on en a parlé beaucoup hier lors de notre atelier et ce n’est pas une obligation de passer par cette période d’enregistrement prioritaire. L’inquiétude qui existait de la part des membres de la collectivité, c’est que ça devrait justement passer par une période d’enregistrement

prioritaire et le personnel a pris en compte cela et va analyser la situation.

STEVE CROCKER: Je comprends. Donc, ça dépend si ces noms étaient sur la liste de réserve ou pas. C'est une question dans le cadre du livret du dépositaire de dossiers. Je n'en dirais pas plus.

TONY HOLMES: D'accord. Ron?

RON ANDRUFF: En effet, il faut que les canaux appropriés soient utilisés, nous sommes bien conscients de cela. Mais, ce que nous voulons dire, c'est qu'il y a des trous un petit peu dans ce processus et je crois qu'il y a des fossés qui se sont creusés qu'il faut combler.

Au niveau des marques de fabrique, au niveau des prix, des primes, des prix exorbitants sur les noms de domaines qui peuvent arriver à plusieurs dizaines de milliers de Dollars.

C'est quelque chose qui nous gêne beaucoup. Lorsque l'on parle de marque protégée, de marque déposée, ce n'est pas bon pour l'ICANN comme une institution ce phénomène d'augmentation terrible des prix des noms de domaine.

Nous pensons à l’institution de l’ICANN, nous sommes dans cette période de transition, on veut parler de responsabilité, ça ne fait pas bon effet me semble-t-il et c’est quelque chose qui va porter préjudice à l’image même de l’ICANN. C’est pour cela qu’on en parle au conseil d’administration.

Comment est-ce que l’on peut fermer ces fossés, ces manques qui existent dans nos règlements où l’on voit des dizaines de gTLD qui passent à travers les mailles.

STEVE CROCKER:

Cherine, est-ce qu’il y a eu des actions de prises?

CHERINE CHALABY:

Non, ce n’est pas arrivé à notre niveau. Je ne sais pas si Akram est ici pour répondre au nom du staff à ce sujet.

STEVE CROCKER:

Je crois que c’est plusieurs questions qui sont en rapport avec l’application des règles qui ont existé. C’est bien d’échanger là-dessus mais il y a une question plus large, me semble-t-il, qui se pose en rapport avec cela. Est-ce que le marché fonctionne bien néanmoins? Vous avez parlé de ces quelques problèmes mais ce que j’aimerais savoir c’est, plus largement, est-ce que le marché fonctionne bien? Est-ce qu’il vous convient?

TONY HOLMES:

Oui, nous avons parlé de cela Steve. Il y a quelques points à améliorer et à revoir, c’est clair, pour l’avenir. Mais nous pensons que nous sommes à un moment où on attire l’attention sur quelques points au conseil central. Mais je crois que pour répondre à cette question, nous allons donner la parole à quelqu’un dans la salle, Ray Plzak dans la salle.

RAY PLZAK:

Oui, je crois que c’est des problèmes de politique. Lorsque l’on parle de critères, d’obligations, je crois que c’est une question de politique et de ligne de conduite. Il n’y a pas une petite clique de personnes au board qui décide pour vous.

Il faut vraiment creuser un petit peu et voir quels sont les problèmes, identifier ce qui doit être modifié au niveau des lignes de conduite, au niveau des règlements. C’est un processus de développement de politiques dont on a besoin ici.

Les procédures doivent être peut-être revues, elles ne sont pas toutes satisfaisantes. Est-ce qu’elles nous permettent néanmoins de faire notre travail et de faire du commerce? Tout cela, ça demande réflexion, ça demande débat.

Ce que j’aimerais voir, maintenant, c’est plus d’engagement et de débat, plus d’interaction plutôt que de s’attendre à ce que le conseil d’administration prenne les décisions pour nous. Ce n’est pas une bonne manière d’avancer et je crois qu’on a besoin de plus creuser le politique et nos règlements.

TONY HOLMES:

Mike Silber.

MIKE SILBER:

J’ai fait quelques commentaires il y a de ça quelques jours au sujet du programme des gTLD qui n’est pas parfait, qui a des problèmes comme on le voit parce qu’il y a les politiques du gNSO qui ne sont pas toujours parfaites. Je ne dis pas que c’est de la faute du gNSO mais je dis qu’on ne peut pas dire non plus que ça soit la faute du personnel.

Le personnel ne peut pas prédire chaque activité commerciale, le gNSO a édicté des politiques. Ce qu’il y a de bien c’est d’être au courant des problèmes, de voir ce que l’on peut faire, ce que l’on peut modifier à l’avenir, procéder différemment, avoir une réponse peut-être intérimaire à ces problèmes.

Il faut être juste et équitable envers toutes les parties prenantes, il faut être très prudents pour qu’il n’y ait aucun abus mais c’est la responsabilité de chacun dans cette salle du conseil d’administration, du gNSO, du personnel, de véritablement agir dans le cadre de ces mesures. On a besoin de collaborer beaucoup plus, je crois, et on ne demande pas au conseil d’administration de statuer.

KRISTINA ROSETTE:

Tout à fait, pour répondre à cela, je crois que nous sommes bien conscients de cela. C’est pour ça qu’une des catégories qui posait problème selon nous et lors des prochains rounds nous devons être beaucoup plus précis là-dessus, peut-être que ça a été mal compris mais notre perspective par rapport à la liste des noms qui risquaient la

collision et au sujet des marques déposées ; selon nous, c'était une liste qui a été créée par le personnel.

Cela aurait du être véritablement avec cette période d'enregistrement prioritaire, ça aurait du être suivi de près, c'est pour cela que ça représente maintenant un risque de conformité. Nous avons ce problème des collisions de noms qui existe et le staff a décidé de faire cette liste.

J'aimerais rappeler à tout le monde que nous avons déjà parlé de cela à Singapour, que ce n'est pas nouveau et que la réponse nous a été donnée, c'est « Donnez-nous des preuves » et c'est cela ce que l'on fait aujourd'hui, on vous donne des preuves.

RAY PLZAK:

Je crois qu'on a besoin de politique. Si on veut faire de la mise en œuvre, on a besoin de politique, de ligne de conduite, on doit partir de cela.

Selon moi, est-ce que c'est une question de violation des règles, qu'on n'a pas suivi les règles à la lettre. Ou bien est-ce que les règles n'étaient pas bien claires, n'étaient pas bien comprises, n'étaient pas bien conçues dès le départ. Est-ce qu'on peut les modifier? Est-ce qu'on peut amender les politiques actuelles, les règlements actuels par rapport à ce qui est en place et qui a une valeur dont on a hérité.

Est-ce que l'on peut modifier, amender ces politiques? Immédiatement, qu'est-ce que l'on peut faire? Le board a le pouvoir de faire une déclaration intérimaire d'amendement de la politique. Nous, nous

pourrons mettre en place une meilleure politique ou tomber d’accord avec le conseil d’administration.

Il y a beaucoup à faire, il y a beaucoup de travail à faire. A chaque fois qu’il y a un critère, qu’on nous demande de respecter un critère, il y a un jugement, ça doit être basé sur une politique et apparemment j’ai un peu l’impression qu’on est un peu basés sur du vide, qu’on travaille sur du vide.

TONY HOLMES: Je donne la parole à Marilyn Cade.

MARILYN CADE: J’aimerais utiliser cette illustration et cette image et je suis d’accord avec ce qu’a dit Ray et j’aimerais bâtir à partir de ce que j’ai entendu de la part de Ray Plzak.

Ces noms réservés et le problème de ces collisions de noms, ça c’est un problème SSR qui est arrivé trop tard pour que l’on puisse véritablement régler ce problème au niveau du guide, au niveau de nos textes, de nos règlements.

Je ne suis pas si je suis d’accord avec ce que dit le personnel mais j’essaie de commenter sur le calendrier, c’est arrivé très tard ce problème. Nous avons cette liste de noms de réserve, nous avons eu ce problème de collisions de noms. Nous n’avons pas compris assez rapidement qu’on devait repartir en arrière et changer en effet cette politique et gérer ce problème.

Il se peut que nous devions tous nous concentrer là-dessus et bien reconnaître maintenant que nous avons créé un problème assez sérieux qu’il faut faire un triage par rapport à ce problème. Il faut avoir un plan d’action pour remédier à cette ligne de conduite et je ne veux pas dire qu’on vous apporte un problème à régler et que nous sommes mécontents mais c’est assez récemment qu’on s’est rendu compte que la collision de noms commençait à poser problème.

TONY HOLMES:

Steve Metalitz

STEVE METALITZ:

Oui, je travaille avec le groupe propriété intellectuelle et lorsque l’on met en œuvre une politique ou une ligne de conduite, le message de l’ICANN pour les nouveaux processus gTLD, l’ICANN nous disait que les mécanismes de protection allaient s’appliquer à tous les noms du gTLD. Il y avait cette période d’enregistrement prioritaire également.

Mais, en effet, tard dans le processus, on a vu ce problème qui est survenu et beaucoup de noms, pas mal de noms apparemment, selon le personnel, beaucoup de noms ne vont pas selon le personnel passer par cette période d’enregistrement prioritaire.

Il me semble que c’est un bon exemple d’un besoin éventuel d’une procédure intérimaire. A l’avenir, nous devons réfléchir beaucoup plus tôt à ce problème et voir comment on peut le résoudre.

Je crois que maintenant, aujourd’hui dans ce round, dans ce tour, le conseil d’administration pourrait prendre en compte une décision intérimaire, prendre une décision intérimaire pour que nous travaillions en toute conformité et pour que nous ayons des mécanismes de protection.

TONY HOLMES: Oui, Elisa vous voulez conclure?

ELISA COOPER: Oui. Alors, est-ce que c’est quelque chose que le NGPC considérerait, une politique intérimaire pour qu’il y ait justement un statut au niveau de cette période d’enregistrement prioritaire.

CHERINE CHALABY: Nous allons vous répondre un petit peu plus tard, nous allons y réfléchir.

STEVE CROCKER: Bruce Tonkin?

BRUCE TONKIN: Oui, j’allais dire, plutôt qu’en effet répondre trop rapidement, nous devons en effet convenir que peut-être le personnel va nous en parler jeudi et répondre jeudi. Il y a peut-être besoin de changement à ce niveau pour limiter les problèmes de collision de nom. Je crois qu’il y a

en effet peut-être quelque chose à faire dès maintenant. Mais, ce qui est sûr, c’est qu’à l’avenir ça doit être beaucoup mieux conçu et prévu. Il faut demander au personnel ce qu’il décide de faire. Est-ce qu’ils peuvent trouver une décision qui permette de mettre en œuvre cette liste? De mieux gérer ces noms de domaines pour éviter les collisions? Ou bien, est-ce qu’il y a besoin d’une procédure et d’une décision du conseil d’administration qui serait intérimaire?

STEVE CROCKER:

Oui, permettez-moi de renforcer ce qui vient d’être dit. Nous avons un forum public court parce qu’on va beaucoup parler de la transition de l’IANA et je crois qu’on peut mettre cela en avance à l’ordre du jour et on va demander au personnel, dès maintenant, d’y réfléchir pour que nous ayons une réponse un petit peu plus précise dès jeudi au forum public.

Je sais que j’ai demandé à Cherine et à Bruce de travailler avec le personnel pour préparer une question, préparer une réponse du personnel également.

TONY HOLMES:

Merci beaucoup Steve, nous apprécions beaucoup votre réaction qui est très positive, merci beaucoup.

Vous nous avez dit que le forum public sera plus court cette année et que nous allons nous concentrer sur des problèmes très importants comme la transition IANA. C’est en effet la responsabilité qui est au

centre de nos débats et je crois que c’est justement ce dont va nous parler notre prochain intervenant Steve Del Bianco.

STEVE DEL BIANCO:

Oui, en ce qui concerne le CSG et la transition de l’IANA, la responsabilité de l’ICANN. Le CSG est très content que le conseil d’administration reconnaisse que la responsabilité est essentielle dans le cadre de la transition de la responsabilité de l’ICANN. Nous sommes très contents parce que vous allez et vous avez amélioré déjà la responsabilisation de l’ICANN en tant qu’entité.

C’est également quelque chose qui nous tient à cœur, vous n’avez pas imposé de contraintes à notre groupe de travail et vous ne nous avez pas forcé à avoir certains membres ou d’autres. Pour cela, nous vous remercions, je crois que ce sera une expérience réussie et satisfaisante.

Nous allons avoir cette période de commentaires et nous allons travailler en reconnaissant la distinction entre ICANN en tant que corporation, organisation, et ICANN la communauté ICANN. On en a parlé ce week-end au conseil, le conseil d’administration a des obligations par rapport à l’organisation, doit agir dans le meilleur intérêt de l’ICANN en tant qu’organisation et il ne doivent pas prendre en compte leurs propres intérêts ou les intérêts de la collectivité qui les a envoyés au conseil d’administration de l’ICANN.

Les membres du conseil d’administration parlent en leur nom personne, pas au nom de la collectivité qui les a élus. Je vais vous donner un exemple pour que ce soit plus simple. On développe des politiques

entre différentes entités, ensuite il y a une analyse et une revue de ces directives. Peut-être qu'on a besoin d'une version plus permanente de cela.

Le troisième point pour clarifier, le rapport entre la transition d'IANA et le groupe de travail sur la responsabilité de l'ICANN. On a travaillé avec le PDG de l'ICANN, on a entendu parler d'interdépendance et d'information qui doit circuler entre les différentes entités, on comprend bien cela. Nous, nous allons essayer d'être plus spécifiques.

Nous devons voir quelles sont les différentes dépendances et interdépendances, nous devons créer une mise en œuvre avant la transition de l'IANA. Le calendrier est serré. Je sais que certaines personnes sont inquiètes à ce niveau parce que nous avons cette date limite du 15 septembre 2015 mais je crois qu'il faut se détendre un petit peu et s'assurer d'avoir des compétences juridiques du personnel qui se penchent sur la question, de voir en termes de structure, en termes de règlement intérieur, voir comment on peut affirmer notre responsabilité et les responsabilités de l'ICANN à ce niveau de transition IANA.

Si on a besoin d'étendre ce délai au-delà du 15 septembre 2015, la transition se fera quand même, même si elle prend plus de temps, elle se fera quand même, même si l'élection présidentielle semble être un problème, vous avez jusqu'à la fin 2016 avant l'élection présidentielle américaine.

Donc, je terminerais en disant que nous sommes toujours et constamment, un allié et un défenseur à Washington et dans toutes les

capitales du monde et aux Nations-Unies, nous sommes-là pour défendre l'ICANN et nous la défendront parce que nous sommes l'ICANN, nous sommes la communauté ICANN et nous voulons préserver cela, protéger cela, et s'assurer que tout le monde soit responsabilisé envers cela.

STEVE CROCKER:

Merci. Comme vous l'avez fort bien souligné, il y a une certaine préoccupation par rapport au fait d'organiser cela de cette manière. Il pourrait y avoir un retard et je vais préciser un peu plus encore, en suggérant que peut-être que l'objectif de cela, et je reconnais que ce n'est pas ce que vous dites mais il y a cette idée sous-jacente.

STEVE DEL BIANCO:

Oui Steve, on l'a dit parce qu'on sent qu'il y a cette idée sous-jacente qui est dans l'air et ce n'est pas notre idée à nous.

TONY HOLMES:

Bruce puis Ray.

BRUCE TONKIN:

Merci Tony. Je pense que l'un des défis sur la responsabilité de l'ICANN est de savoir si on voit ces questions ensemble, quelle priorité établir. D'abord voir les fonctions du médiateur, de l'ombudsman, de l'ICANN, voir le processus de révision, la question de processus et savoir si nous voulons mettre en place des mécanismes pour voir la raison d'être de

cela. Puis, avoir un jury au tribunal de révision indépendante pour revoir tout ce processus.

Et ensuite, je pense que Steve tu parles d’un mécanisme supplémentaire de responsabilité, ce qui va être le cas si le conseil d’administration n’agissait pas dans le meilleur intérêt de la communauté, donc ça serait un nouveau mécanisme dont on ne dispose pas actuellement.

Je le dis parce que si on travaille sur ces quatre questions en même temps, c’est difficile parce qu’on travaille peut-être de manière parallèle sur ces quatre questions ou peut-être qu’on pourrait envisager le nouveau mécanisme auquel tu fais allusion par rapport à la transition IANA.

Mais les autres questions sont des domaines sur lesquels nous voulons progresser aussi.

TONY HOLMES: Ray

RAY PLZAK: Merci Tony.

Il y a deux choses, d’abord les structures pour améliorer le mécanisme de responsabilité. Ensuite, lorsque vous regarder la communauté de l’ICANN, on s’aperçoit qu’il y a beaucoup de structures au sein de la communauté de l’ICANN, là on a l’exemple de l’une d’entre elles.

TONY HOLMES: Bill Graham?

BILL GRAHAM: Merci Tony d’avoir introduit ce débat, ça a été très intéressant. Ce que j’aimerais dire, c’est que je suis un peu préoccupé par le fait de traiter cette question de la responsabilité totalement avant la transition de l’IANA. D’après ce que j’ai entendu, je comprends que les préoccupations de la communauté et de toute la communauté, c’est qu’il y a de grandes préoccupations par rapport à la responsabilité de l’ICANN.

J’aimerais répondre par rapport à ce mécanisme et me concentrer uniquement sur les fonctions de l’IANA. Je comprends qu’il y ait un besoin de prendre en considération la responsabilité de l’ICANN de manière holistique et générale.

Nous avons fait toute une série de changements et je crois qu’on n’en est pas encore tout à fait là. Il y a eu des améliorations dans ce processus de responsabilité, mais ce que je vois c’est un symptôme de préoccupations extrêmement larges par rapport à cette responsabilité. Il s’agit de savoir si on peut le faire en parallèle avec la transition IANA, suffisamment à temps.

Je reconnais que le processus de transition de l’IANA justifie que l’on se penche sur le processus de responsabilité et c’est un fait, mais je pose la question des délais.

RICK LANE:

Rick Lane, 21st Century Fox.

Lorsque j’étais à la chambre en 98, 99, 2001, j’ai participé aux unités constitutives commerciales de l’ICANN, on a parlé de la transition de l’ICANN par rapport à Capitol Hill et on a parlé de l’avenir de l’ICANN et cette communauté a fait part à Olivier de ses préoccupations, lui a demandé du temps pour travailler.

Je crois que la préoccupation actuelle, en tout cas pour ce qui concerne 21st Century Fox, c’est que si vous voulez procéder de la manière que vous voulez procéder par rapport à la transition de la fonction IANA, je ne sais pas comment le congrès va réagir par rapport à la responsabilité de l’ICANN.

Nous soutenons la transition de l’IANA et nous pensons que cela nous permet d’avoir davantage de motifs vis-à-vis de Capitol Hill pour les deux partis. Peut-être que le prochain président, ça prendra plus de temps, mais ce qu’ils veulent entendre de la part des entreprises et des ONG, c’est qu’elles sont d’accord avec cette transition et avec la responsabilité de l’ICANN.

Nous, on le voit comme la meilleure manière de s’assurer qu’il n’y a pas de problème avec Capitol Hill pour avoir une plus grande responsabilité et qu’on peut comme en 98, 99 et 2000, être forts et dire « voila, ils agissent correctement et ils avancent ». Donc ça c’est une opportunité pour nous d’avancer. Si ce n’est pas le cas, les entreprises nord-américaines mais également d’autres pays, vont vous demander de ralentir les choses. Donc c’est quelque chose qu’il faut prendre en considération.

TONY HOLMES: Steve Del Bianco.

STEVE DEL BIANCO: Oui, lorsque vous avez parlé de dépendance de séquence, c’est le terme qu’on utilise. La planification de la transition de l’IANA est en cours donc c’est comme si on mettait en place une équipe de révision de la transparence et de la responsabilité, ça prend des mois.

C’est la même chose, la transition de l’IANA peut être planifiée et adoptée mais on peut le mettre en attente jusqu’à ce que l’on approuve une structure de responsabilité et on a expliqué à maintes reprises pourquoi il est important de faire le lien entre les deux et j’insiste sur le fait d’être sérieux par rapport à la structure, par rapport aux personnes qui participent à cet exercice.

Il ne s’agit pas simplement d’un exercice de connexion entre l’ICANN et le monde extérieur. On a fait beaucoup de choses en parallèle avant, y compris les nouveaux gTLD. Je sais qu’il y a beaucoup de pression. Nous, on ressent cette pression des délais mais il est important pour tous que cela soit fait.

TONY HOLMES: Erika.

ERIKA MANN:

Oui, par rapport à ces deux commentaires, je crois que vous avez tout à fait raison. Il est important d’avoir une séquence entre les deux processus et que cela soit bien fait. On doit être prudents lorsqu’on parle de lien.

On a deux processus qui doivent être clairs, compréhensibles, ils doivent répondre bien entendu, aux obligations politiques. D’ailleurs, ça ne s’applique pas seulement aux États-Unis mais à d’autres pays du monde.

Donc, ils doivent refléter les préoccupations politiques mais il doit y avoir également des termes opérationnels et si vous vous trompez sur ces deux processus ou s’il y a une erreur par rapport à ces deux processus, vous n’allez pas pouvoir avancer.

Je crois que le calendrier est un peu plus souple qu’on ne le pensait. On est partis de l’idée qu’il fallait impérativement faire les choses aussi vite que possible. Peut-être qu’on peut se détendre un petit peu par rapport au calendrier, ne pas sentir trop de pression par rapport à cela puis permettre au processus de responsabilité d’avancer. La séquence doit être correcte, il doit y avoir une connexion et il ne doit pas y avoir forcément de lien dans tous les domaines parce que ces deux processus ne sont pas identiques.

Mais, dans les principaux domaines, il y a un lien entre ces deux processus et il faut donc faire les choses correctement dans la gestion de ces deux processus.

TONY HOLMES: Marilyn.

MARILYN CADE: Je fais partie du CSG et je voulais intervenir par rapport aux commentaires faits auparavant. D’abord, par rapport au commentaire fait par Rick Lane.

Rick et moi-même avons fait partie d’une coalition d’entreprises et de groupes de réflexion et d’ONG qui se sont rendus dans plusieurs pays pour réexpliquer et préciser sur une très longue période de temps parce qu’ICANN était un nouvel acteur à l’époque où il a été créé et nous avons fait tout un travail de sensibilisation dans toute une série de pays et d’environnements et je pense que ce que Rick disait et je crois que c’est notre message à tous, nous avons une présence et une empreinte beaucoup plus grande, une participation beaucoup plus grande où les entreprises et d’autres groupes participent, où les gens ont des liens avec les ONG et d’autres pour mieux comprendre pourquoi c’est le meilleur modèle et pourquoi ce modèle inclut ce type de mécanismes de responsabilité.

Je voudrais dire une dernière chose que j’espère vous allez retenir. L’affirmation d’engagement ATRT 1 et 2 nous ont déjà mis sur la voie en nous montrant qu’il fallait améliorer nos mécanismes existants de responsabilité et peut-être d’autres. Je pense qu’il ne faut pas perdre cela de vue y compris maintenant les implications de la transition des fonctions IANA.

Dernier commentaire, parce qu’il y a énormément de membres et de personnel qui nous accompagnent aujourd’hui, je m’en félicite et malheureusement il y a des personnes qui ne sont pas là avec nous et qui ne peuvent pas participer à ce débat extrêmement intéressant, je le regrette.

TONY HOLMES:

Merci. Excellent commentaire sur cette question. Avant de passer à la question suivante, y a-t-il d’autres commentaires, des questions dans la salle?

Si ce n’est pas le cas, je vais reprendre ce qu’a dit Marilyn, vous remercier tous de votre temps, de votre participation et nous espérons pouvoir renforcer cette relation. Je pense que nous avons soulevé un certain nombre de questions très intéressantes et cela va nous permettre de mieux avancer. Merci Steve.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]